

Article 43 du Règlement

● (1112)

Que la Chambre ordonne au gouvernement de prendre l'INCO en charge, d'annuler les licenciements, et d'assumer la direction de l'INCO, tant que cette société n'aura pas dévoilé ses projets d'avenir qui touchent notre économie et n'aura pas pris de mesures pour protéger les emplois de nos travailleurs.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**RÉPROBATION DES ATROCITÉS DES COMMUNISTES AU KAMPUCHEA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur l'Orateur, je voudrais, conjointement avec le leader de l'opposition officielle à la Chambre, le député de Grenville Carleton (M. Baker) présenter une motion de très grande importance qui demande le consentement unanime de la Chambre et l'appui de tous les députés.

Étant donné que les Khmers Rouges ont pris le contrôle absolu du Cambodge, qui s'appelle désormais la République démocratique du Kampuchea...

[Français]

... le monde entier a été saisi d'horreur en apprenant d'une grande variété de sources toutes concordantes le génocide effroyable de deux millions de bébés, d'enfants, de femmes et d'hommes; l'expulsion de toute âme qui vive de la capitale Phnom Penh et de toutes les principales villes, sans épargner les malades gisant dans les hôpitaux, à l'article de la mort; le fait pour le gouvernement appelé le Parti Communiste de Kampuchea de se servir d'enfants pour fusiller tous ceux et celles qui sont exécutés.

Par ces motifs, tous les députés du Parlement canadien expriment leur horreur devant ce génocide qui constitue l'un des pires crimes dans l'histoire de toute l'humanité et prient le gouvernement du Kampuchea Démocratique d'arrêter ce bain de sang inimaginable et le premier ministre Pol Pot d'obtempérer sans délai à la résolution votée avec l'appui du Canada le 8 mars 1977, lors de la 30^e session de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme siégeant à Genève et, enfin, demande à tous les parlementaires et gouvernements qui ont des relations avec notre pays d'élever leur voix contre ce massacre qui a atterré le monde entier.

[M. Rodriguez.]

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. l'Orateur: La Chambre a pris connaissance de la motion présentée par le député de Matane (M. De Bané), avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Les motions en conformité de l'article 43 du Règlement. Le député de Vaudreuil (M. Herbert) a la parole.

M. Rodriguez: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, je me suis levé pour demander que la motion présentée à la Chambre soit débattue.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai entendu aucun «non».

M. Rodriguez: Je me suis pourtant levé, après que vous eûtes posé la question, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il fallait attendre qu'on ait terminé de lire la motion.

M. Rodriguez: Je suis d'accord avec la motion, monsieur l'Orateur, mais je voulais qu'on en débâte.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je comprends parfaitement.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque à mon tour le Règlement. Si j'ai bien compris la motion a été présentée et adoptée.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) vient de dire qu'il est d'accord avec la motion, mais, d'après ce que j'ai compris, il voudrait qu'elle soit débattue.

M. Rodriguez: C'est exact.

M. l'Orateur: J'ai peut-être jugé un peu précipitamment que la motion était adoptée. J'ignorais que quelqu'un avait l'intention de la débattre. De toute façon, il aurait fallu interrompre le débat maintenant pour passer à la période des questions. Aussi, je pense qu'il vaut mieux considérer que la motion est adoptée, comme on l'a dit.